

SYNDICAT MIXTE OUVERT POUR LA REMISE EN NAVIGABILITE DU TARN

Délibération

Séance du comité syndical du mardi 2 avril 2024

Séance du : 2 avril 2024

Date de convocation : 15 mars 2024

Membres en exercice : 10 titulaires

Quorum : 6

Présents : 3 titulaires et 2 suppléants

Représentés : 4

Absents ou excusés : 3

Seuil de la majorité absolue : 6

Vote : Pour : 8 contre : 0 abstention : 0

N° 2024/04/02 - 01

Objet : Approbation du PV de la séance du 6 mars 2024

Le mardi 2 avril 2024, à 14h00, le comité syndical du Syndicat Mixte pour la remise en navigabilité du Tarn s'est réuni à la Maison des Territoires, 21 boulevard de la Marquette, à Toulouse, sous la présidence de Mme Maryse VEZAT-BARONIA, assistée de M. XXXX, désigné comme secrétaire de séance.

Après avoir ouvert la séance, Madame la Présidente a procédé à l'appel nominal des délégués.

Le conseil syndical était composé comme suit :

Délégués titulaires présents :

Pour le Conseil départemental : Madame VEZAT-BARONIA, Madame Karine BARRIERE

Pour la Communauté de Communes Val Aïgo : Monsieur Jean-Marc DUMOULIN

Délégués suppléants présents :

Pour le Conseil départemental : néant

Pour la Communauté de Communes Val Aïgo : Monsieur Daniel REGIS, Monsieur Michel SANTOUL

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration : Madame Sandrine FLOUREUSSES à Madame VEZAT-BARONIA, Monsieur Jean-Michel FABRE à Madame VEZAT-BARONIA, Monsieur Didier CUJIVES à Madame Karine BARRIERE, Madame Sabine GEIL-GOMEZ à Madame Karine BARRIERE.

Etaient absents et excusés :

Pour le Conseil départemental : Monsieur Victor DENOUVION, Madame Aude LUMEAU-PRECEPTIS

Pour la Communauté de Communes Val Aigo : Madame Ghislaine CHARLES

Après avoir constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance, Madame la Présidente a procédé à la lecture de la présente délibération et a porté à la connaissance des membres du comité syndical les éléments suivants :

EXPOSE

Madame la Présidente rappelle que le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 6 mars 2024 a été transmis à l'ensemble des élus. Les éléments essentiels à l'ordre du jour de cette réunion étaient :

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023

2 - Gestion du Syndicat

Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2024

Règlement budgétaire et financier

Télétransmission des actes

Règlement pour l'utilisation de la visioconférence

Élection des 2 représentants des commissions CAO et MAPA du groupement étude de faisabilité

3 - Etat d'avancement de la feuille de route

Étude de faisabilité

Étude de création des pontons

Point sur les marchés de maintenance

Point sur l'avancement des travaux

4 - Questions diverses

Madame la Présidente soumet ce procès-verbal à approbation.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le comité syndical :

DECIDE

- **Article 1** : d'approuver le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 6 mars 2024.
- **Article 2** : d'autoriser Madame la Présidente à mettre en œuvre toute procédure en application de cette décision.

Maryse VEZAT-BARONIA
Présidente du Syndicat Mixte
pour la Remise en navigabilité du
Tarn

Certifié exécutoire après :

- transmission en Sous-Préfecture le : 16 avril 2024
- et affichage le : 16 avril 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.